



Mémoire de Loisir et Sport Lanaudière  
dans le cadre de la consultation du  
ministère de la Culture et des Communications  
sur le renouvellement de la politique culturelle

Préparé par :  
Nathalie Wagner, présidente  
Lynda Fleury, directrice générale par intérim  
Nathalie Dallaire, coordonnatrice des programmes et événements

---

Août 2016

## INTRODUCTION

---

Depuis la création de notre organisme en 1998, Loisir et Sport Lanaudière, et même son prédécesseur le Conseil régional de loisirs de Lanaudière, intervient dans le secteur du loisir culturel de même que dans plusieurs autres secteurs destinés aux loisirs soient : le sport, l'activité physique, le plein air, le loisir scientifique et communautaire. Ce volet fondamental du loisir public et de développement culturel n'est pas financé par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES). C'est pourquoi nous souhaitons être reconnus par le ministère de la Culture et des Communications (MCC) à juste titre dans ce secteur.

## ÉTAT DE LA SITUATION

---

Les Unités régionales de loisir et de sport seront régies dès cette année par une nouvelle convention d'aide financière soit le «PAFURS» (programme d'assistance financière aux unités régionales de services). De par cette nouvelle convention avec le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, nous ne pourrons plus intervenir à cette fin, à moins de revenus autonomes ou d'un soutien plus important par le ministère de la Culture et des Communications, en matière de loisir culturel.

Les orientations adoptées par Loisir et Sport Lanaudière ont toujours été identifiées, au fil des ans, en tenant compte des besoins formulés par les intervenants de la région. Plusieurs organismes, municipalités et écoles ont pu, au cours des années antérieures, bénéficier d'un soutien financier ou autres de notre part en ce qui a trait au loisir culturel.

## NOTRE INTERVENTION

---

Conséquemment, les initiatives et les services qui sont offerts en loisir culturel par notre organisme se sont appuyés sur des mandats spécifiques ou du financement autonome, ce qui a considérablement limité la portée du développement régional en loisir culturel. Voici des exemples de notre intervention actuelle qui pourrait être bonifiée si nous avions un financement adéquat.

- La gestion du Programme de soutien aux manifestations culturelles de la jeune relève amateur du ministère de la Culture et des Communications (un soutien de 15 310 \$ qui n'a pas été augmenté depuis bon nombre d'années).
- La coordination du Programme Secondaire en spectacle (15 ans déjà) et une offre de formations auprès des jeunes (ex. : technique de son et éclairage, présence sur scène, technique d'animation, technique de chant, etc.).
- La mise en place d'un programme de soutien financier, à même notre budget de fonctionnement pour la réalisation d'activités en loisir culturel destiné aux amateurs. À noter que ce programme s'adresse tant au milieu associatif, municipal qu'au milieu scolaire.
- La recherche de financement, de partenaires afin de soutenir d'une façon plus adéquate les initiatives du milieu (CRÉ, Forum jeunesse).
- Le soutien professionnel afin d'accompagner les organismes dans l'atteinte de leurs objectifs.
- La mise en place de nouvelles structures (organismes) afin de desservir et développer certaines disciplines ou territoire, lorsque pertinente (incorporation d'OBNL, rédaction de règlements généraux, etc.).

- La création et la coordination de lieux de concertation et d'échanges dans le milieu (intervenants scolaires, table des représentants du loisir municipal).
- La mise en place d'incitatifs au réseautage à même nos programmes.
- L'inventaire de ressources (inventaire des intervenants en théâtre amateur, des salles de diffusion, des programmes offerts dans les écoles, etc.) et ce, en lien avec certaines fédérations.
- Notre implication dans le comité culturel de la Commission scolaire des Samares.
- La promotion des Rendez-vous de la Francophonie.
- La reconnaissance des bénévoles qui œuvrent dans ce secteur d'activité à même notre événement régional regroupant tous nos secteurs d'intervention.

## NOS RECOMMANDATIONS

---

L'objet de ce mémoire vise à s'assurer que le loisir culturel soit reconnu par le gouvernement du Québec et qu'il soit soutenu financièrement, et ce, de façon adéquate ainsi que vous sensibiliser sur le fait que nous avons soutenu ce milieu comme tous les autres milieux du loisir depuis notre création. Par conséquent, il nous semble légitime de continuer à mettre notre longue expertise dans ce domaine à contribution. Nous sommes, à n'en pas douter, les mieux placés pour vous aider à maintenir le soutien au milieu culturel du loisir à son niveau optimum, voire à le développer puisque de nombreuses interventions ont déjà été réalisées par le passé.

- Une hausse de l'enveloppe budgétaire du programme de soutien aux manifestations culturelles de la jeune relève amateur s'avère essentielle afin de continuer à développer le loisir culturel sur notre territoire.
- Certaines stratégies devront être mises en place, mais nous devons au préalable convenir d'une entente entre les partenaires nationaux (ministères) et régionaux en loisir culturel afin de légitimer notre intervention.
- Une entente entre le MEES et le MCC s'impose afin de définir les champs d'expertise de chacun pour assurer le déploiement concerté du loisir culturel.

## CONCLUSION

---

«Le loisir culturel, à l'instar de la culture elle-même, soutient le développement social et économique des collectivités. Il contribue également au développement citoyen et créatif des individus. Comme le loisir en général, sa contribution à l'éducation, au renforcement de la cohésion sociale et à l'intégration des communautés a été maintes fois démontrée.

Cette reconnaissance est d'ailleurs incluse dans la Déclaration universelle des droits de l'homme (1948), dont le Canada est un fier signataire. Il y est dit que le loisir est un droit, au même titre que la santé, l'éducation et la justice. »

*Conseil québécois du loisir, 2011, p.9*